



Jugement Divorce

Par PereDivorse42

Bonjour j'espère pouvoir trouver des réponses.

Nous avons lancé une procédure de divorce en 2015 qui c'est fini en 2017.
De cette procédure a été dit que je devais donner une pension alimentaire de 100 euros par enfants. j'ai 3 enfants.

Depuis 2015 je donne cette pension et la réévalue chaque année par rapport à l'indice site impots. J'ai toujours payé ces pensions sans probleme ni retard.

En 2020 un de mes enfants c'est mis à travailler au 3 mois de travaille, j'ai arrête de payé la pension de cette enfant et j'ai continué a payé les deux autres.

Mon ex femme n'a pas voulue respecter le jugement qui marquait que si l'enfant était autonome financièrement cette pension n'était plus du.

Nous avons échangé des mails et au bout de 2 mois elle a fait procéder à une saisie sur salaire pour mes trois enfants avec récupérations des deux mois non payé d l'enfants qu'il manquait.

J'ai fait appel au jaf. avec les histoire de faire des reports d'audience. on est repassé devant le juge au bout de 12 mois. LE JAF a reconnu que cette enfants était autonome financièrement depuis 14 mois et que cette pension n'était pas du rétroactivement.

Mais le remettait en place une pension pour cette enfants car il arrivait en fin de droit de chômage. Il la supprime 14 mois et la remet en place....

Ayant perçu plus de salaire qu'en 2017 j'ai eu une réévaluation des pensions de 70e en plus par enfants.
Merci la justice.

Le jugement n'a pas été assigné donc par encore appliqué
Maintenant mon ex femme a toujours raquetté la pension malgré que cette enfants retravaille on arrive à 20 mois de raquette .

Au bout de 6 mois elle veut faire assigné le jugement donc l'augmentation.

Mon enfants c'est pacse et va acheté un appartement avec sa copine. Donc elle voit bien qu'elle va devoir l'arrêter.

Vue que j'ai une saisie sur salaire je n'ai pas d'action dessus. va t elle récupérer l'augmentation de la pension non touché depuis 6 mois ? car elle a mis 6 mois pour faire assigné le jugement. l'augmentation de pension par de l'assignation ou de la date du jugement ?

comment puis-je récupérer la 14 mois non du marqué dans le jugement qui va être assigné ?

peut-on faire encore appel au jex apres 16 mois de la mise en place de la saisie. et avec le jugement qui prouve que c'était une saisie abusive.

La justice protège t elle les femmes malhonnêtes et tape toujours sur l'ex mari.

Mon avocat me dit que ma situation est quand même rare

Mais si la justice ne sanctionne pas ce genre de femmes et vont être de plus en plus fréquent

Merci pour votre aide

vue que c'est une saisie abusive puisque le JAF reconnait qu'elle n'était pas du.

On m'a refusé de la donné directement à mes enfants majeurs Cela est-il normal?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Mon avocat me dit

C'est votre avocat qui doit vous dire quoi faire. Un forum ne fera pas mieux que lui qui connait votre dossier.
Ou alors changez d'avocat si celui-ci ne vous aide pas assez.